

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

6 juillet 2023

N° E23000039 /78

La vice-présidente

## Décision désignation commissaire

**CODE : type n° 1**

Vu enregistrée le 5 juillet 2023, la lettre par laquelle la commune d'EVRY-COURCOURONNES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*déclaration de projet pour le secteur « Bois Sauvage » emportant mise en compatibilité avec le PLU de la commune d'Evry-Courcouronnes ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

## DECIDE

**ARTICLE 1** :M. Jean-Yves COTTY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** :M. Jean-Pierre DENUC est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune d'EVRY-COURCOURONNES, à M. Jean-Yves COTTY et à M. Jean-Pierre DENUC.

Fait à Versailles, le 6 juillet 2023.

La vice-présidente,

Isabelle DELY

